



Commune de Marly

Le Conseil communal

Agglomération de Fribourg
Au Comité d'agglomération
Bd de Pérolles 2
1700 Fribourg

N/réf. : CLE/AGi/1397

Marly, le 22 août 2024

Plan d'agglomération de 5^e génération, consultation publique Prise de position du Conseil communal

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Vous avez mis en consultation publique le projet d'agglomération 5 (PA5) sans les mesures. Le Conseil communal de Marly a pu en prendre connaissance et vous transmet ses remarques.

Dans un premier temps, nous tenons à souligner la qualité du travail de l'Agglomération de Fribourg pour élaborer un tel document, notamment avec le challenge du changement de périmètre d'étude. Ce nouveau périmètre paraît plus pertinent pour notre agglomération car il correspond à un bassin de vie plus adéquat.

L'analyse faite dans la première partie du PA5 permet d'avoir un aperçu des tendances effectives sur notre territoire. Nous avons pris en considération les nouveaux éléments liant les différentes autorités qui sont, pour la plupart, un pas de plus vers la prise en compte des enjeux du développement durable dans les projets.

Mobilité

Nous avons pris note de la volonté de réorganiser le réseau de bus pour obtenir un réseau plus performant en axant sur une amélioration de la vitesse commerciale. La mise en place d'un bus à haut niveau de service qui desservira à la fois la route de Fribourg et le MIC est pour nous une solution pertinente pour 2040.

La planification de créer des lignes tangentielles pour desservir les quartiers moins denses et qui se rejoignent est tout à fait pertinente. Marly, de par sa localisation, n'en bénéficie pas. La Commune considère que relier son territoire à Fribourg par Bourguillon est un axe stratégique, selon nous, mal exploité et manquant dans cette vision. Dans cette même idée, une nouvelle ligne devrait être planifiée entre Marly et Matran. La volonté est de ramifier l'agglomération et d'axer sur le développement d'infrastructures de transports publics avec l'ouverture de la liaison Marly-Matran.

Nous validons les lignes capillaires qui seront développées sur la rive gauche de la Gérine, à savoir vers Corbaroche et vers Chésalles, notamment vers la future zone d'activité Pré aux Moines.

Concernant le développement des transports publics urbains au sein de l'Agglomération, nous émettons des réserves sur la possibilité de mise en place d'un tramway. Nous voyons que les réflexions sur le réseau urbain sont en constante évolution pour proposer plus d'efficacité. Des compléments de lignes ou des prolongements sont souvent discutés. Il semble que nous perdrons la maniabilité du réseau avec la proposition d'un matériel roulant plus lourd, figeant ainsi le réseau. Avec le développement des lignes capillaires, il semble compliqué de rejoindre ces deux politiques sans qu'il y ait un transbordement, ce qui pourrait nuire à l'économicité et à l'attractivité des lignes capillaires.

Si nous n'avons pas de remarque à formuler concernant les autres politiques liées à la mobilité, nous en avons concernant le transport de marchandises et logistique. Au vu de l'évolution des mœurs et du développement du commerce en ligne, la réflexion régionale est pertinente. Il semble néanmoins que beaucoup de projets de grande envergure sont en cours de planification sans prendre en compte cet aspect-là, notamment celui des stations de collecte de colis.

Nous vous prions de bien vouloir adapter le plan du réseau de bus en supprimant la ligne TP nord de Marly. Cette mesure ne se fera malheureusement pas, et, pour assurer une cohérence, il faut adapter les documents dans ce sens. Un risque d'incompréhension de la part de la population pourrait avoir lieu sans cela.

Urbanisation

Nous avons relevé qu'un quartier n'a pas été qualifié à la sortie est de Marly sur la route des Préalpes. Ce quartier est en zone à bâtir et est voué à le rester selon le PAL actuellement en cours de révision. Nous souhaiterions qu'il soit qualifié dans le périmètre de la 1^{ère} couronne.



En outre, nous réitérons notre remarque selon laquelle le PAD Pré de la Croix fait partie des sites stratégiques et qu'il manque le PAD 1163 (Lidl).

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier et en étant certains de l'attention que vous porterez à nos propos, nous vous prions croire, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Christophe Maillard



Le Secrétaire

Nicolas Gex